

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002255 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
Production capsule de thé (département Special T)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 9 F
01.12.2013–30.11.2015 (Renouvellement avec modification)
- 13-002774 / 75216686
Arge Consortium Tunnel de Champel, 3302 Moosseedorf
Construction / Travaux souterrains (travaux d'excavation du Tunnel de Champel)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
18 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-002776 / 41161920
Frigemo SA Production Cressier, 2088 Cressier NE
Production secteurs; encavage, triage produits, conditionnement ligne 1,2,3,4, produits préculés, spécialités, flocons alimentaires, laboratoire contrôle qualité, logistique, surveillance (contrôle STEP, chaufferie, silos matière prm)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H, 20 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-001864 / 53919490
BTG Eclépens S.A., 1312 Eclépens
Secteur maintenance: intervention de dépannage lors de problème technique sur les installations de production et les infrastructures du site.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.10.2013–30.09.2016 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 13-001892 / 66441709
Philip Morris International IT Service Center Sàrl, 1006 Lausanne
Centre de calcul informatique: interventions lors de problèmes techniques
sur leurs équipements et applications informatiques.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
6 H, 5 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 13-002766 / 52031716
Cremo S.A. Usine de Lucens, 1522 Lucens
Service technique: intervention de dépannage lors de problème technique
sur les installations de production et les infrastructures du site.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)
- 13-002777 / 41161920
Frigemo SA Production Cressier, 2088 Cressier NE
Service de piquet pour le service technique et la surveillance
(STEP, chaufferie, électrique, mécanique, conciergerie du site)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
30 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)
- 13-002778 / 53354177
Flückiger Electricité S.A., 2072 St-Blaise
Dépannage et intervention d'urgence sur les installations électriques
Horaire indispensable pour des raisons techniques
40 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 13-002764 / 69109880
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
travaux de maintenance hors exploitation de la production: Four FH4
et installation Q23.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
40 H
22.12.2013–06.01.2014 (Nouveau permis)
- 13-002635 / 53479027
Philip Morris International Management SA, 1007 Lausanne
Département Services Généraux
Besoin particulier de consommation
1 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 13-001889 / 53479027

Philip Morris International Management S.A., 1007 Lausanne

Département Finances: clôture / bouclage annuel des comptes de l'ensemble du groupe P&M International (interconnexion technique entre la gestion de la production et la comptabilité).

Horaire indispensable pour des raisons techniques

8 H, 7 F

01.12.2013–30.11.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 13-002254 / 51913590

Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe

Production capsule de thé (département Spécial T).

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

10 H, 10 F

01.12.2013–30.11.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

17 décembre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail